

5 MINUTES POUR COMPRENDRE

FHP
MCO
MÉDECINE CHIRURGIE OBSTÉTRIQUE

Une publication
de la FHP-MCO
Décembre 2015

Les cliniques roulent au développement durable

Le système de santé français est aujourd'hui l'un des meilleurs au monde, mais est-il durable ? La crise économique est un révélateur et un déclencheur : agir devient urgent.

Durable ?

Un système structurellement déficitaire vivant sur des emprunts ?

Une logique curative et si peu préventive ?

Une activité de soins générant des impacts environnementaux ?

« Primum non nocere deinde curare »
serment d'Hippocrate.
D'abord ne pas nuire...
ensuite soigner.

c2ds comité
développement
durable
santé



Tournés vers l'avenir

L'hospitalisation privée est pionnière dans l'engagement d'une démarche de développement durable. Tournés vers l'avenir, les établissements de santé privés MCO constituent le peloton de tête en France.

**Labelliser
et communiquer**

104 cliniques et hôpitaux privés sont adhérents au C2DS. Les normes ont un caractère volontaire. Elles traduisent l'engagement des entreprises de satisfaire un niveau de qualité et sécurité reconnu et approuvé.

85 %

des établissements
labellisés ISO 14001
sont de statut privé
(63 privés sur 74)

60 %

des établissements
enregistrés EMAS
sont de statut privé
(9 privés sur 15)

**Mesurer
pour s'améliorer**

Consommation d'énergie
et production de CO₂

110

kWh par journée
d'hospitalisation¹

13

kg équivalent CO₂
énergie par journée
d'hospitalisation¹

Consommation d'eau

488

litres par journée
d'hospitalisation
(borne basse 130,
borne haute 1664)¹

Déchets triés

13

filiales de déchets (borne
haute 49, borne basse 2)¹

Gaspillage alimentaire

187

grammes de biodéchets
par repas
(= 0,50 centimes)²

3 000

euros, de pain par an
sont jetés (établissement
de 100 lits)²

1. Observatoire de la performance développement durable de l'hospitalisation privée, FHP, 2015 (sur un échantillon de 114 cliniques).

2. Réquamp, C2DS. Campagne de pesée de 113 établissements en Midi-Pyrénées, 2015

Les cliniques passent au vert

La RSE¹ est un enjeu de société qui amène l'entreprise à assumer ses responsabilités envers ses parties prenantes au-delà des seules exigences réglementaires.

Cette responsabilité motive les établissements de santé à s'engager dans un développement durable qui *« répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »*². Cette démarche repose sur trois piliers : économique, social et environnemental.

Dans le secteur de la santé...

Comment un établissement de santé inscrit son fonctionnement dans la durée en intégrant une réflexion sur son impact économique, social et environnemental ?

Comment prend-il mieux en compte ses impacts envers ses parties prenantes, c'est à dire sa sphère d'influence : patients, salariés, praticiens, accompagnants et riverains, prestataires et fournisseurs en France et à l'étranger, puissance publique ?

Un contexte réglementaire

La gouvernance des établissements de santé s'inscrit dans des feuilles de route nationales et dans un contexte réglementaire :

- la Stratégie nationale de transition énergétique (SNTEDD) donne des objectifs à 2030 et 2040 ;
- le Plan national santé environnement 3 (et ses déclinaisons régionales) est lancé pour la période 2015-2019 ;
- la loi pour la transition écologique et la croissance verte ;
- le Grenelle 2 et ses 257 décrets ;
- les 8 critères du chapitre 1 de la certification (références 1, 3, 6, 7).

Trois dates clés

2005, la Constitution française inscrit à la suite des deux premières générations des droits de l'homme – politiques, puis économiques et sociaux –, une troisième génération de droits, ceux relatifs à l'environnement.

2011, 191 États dont la France signent le protocole de Kyoto. Nous devons diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

2015, la COP 21 vise à maintenir le réchauffement climatique sous le seuil de 2° C.

1. Responsabilité sociétale des entreprises

2. Rapport de l'ONU, 1987

Un métier noble, des

ÉCONOMIQUE

La pérennité du système de santé repose sur sa viabilité économique. L'efficacité doit être recherchée par tous les acteurs, à tous les niveaux.

Les cliniques et hôpitaux privés assument leur responsabilité envers la puissance publique : avec seulement 17 % des financements hospitaliers, ils soignent 34 %¹ des patients hospitalisés.

ENVIRONNEMENTALE

L'activité de soins impacte l'environnement. Comment réduire ces effets tout en améliorant la qualité et la sécurité des soins pour une meilleure santé des citoyens sur une planète préservée ? Des leviers d'action existent.

Préserver l'atmosphère

#voiture électrique, hybride / #vélo / #co-voiturage des salariés, des patients chroniques / #rythme des livraisons / #transport et élimination des déchets / #espaces verts / #bilan carbone ou bilan des gaz à effet de serre



Le Grenelle 2 prévoit de réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et de les diviser par quatre en 2050 par rapport à 1990 ; de porter la production d'énergies renouvelables à 32 % d'ici 2030.



La loi de transition énergétique exige un plan de mobilité pour les entreprises de plus de 100 salariés.

Economiser l'énergie

#éco-conception et éco-construction / #qualité des matériaux / #isolation et qualité de l'air intérieur / #toiture végétalisée / #lumière naturelle / #éclairage LED / #éclairage de nuit / #biomasse / #chaudière à bois / #pompe à chaleur / #cogénération / #énergie renouvelable / #label HQE / #gestion technique centralisée / # ISO 50001 / #comportement des salariés et des patients



La loi n° 2015-992 : réduire de 20 % la consommation énergétique en 2030 et consommer au maximum 50 kWh/m²/an d'énergie primaire pour les nouveaux bâtiments.

Economiser l'eau

#autoclave / #mousseur / #stérilisation / #coût global du produit, de l'équipement / #fuites d'eau

1. Compte de la Sécurité sociale, 2014

responsabilités

Réduire ses déchets

#traçabilité et cartographie / #registre des déchets / #réduction à la source / #tri / #traitement des DASRI / #valorisation / #taxe d'enlèvement des ordures ménagères / #redevance spéciale / #emballages / #gaspillage alimentaire / #résidus médicamenteux / #effluents liquides



La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 oblige les établissements sanitaires produisant plus de 20 tonnes de biodéchets au 1^{er} janvier 2015 et plus de 10 tonnes au 1^{er} janvier 2016 à organiser le tri et la valorisation des biodéchets.

Acheter responsable

#coût facial versus coût global / #cycle de vie du produit / #stock dormant / #charte fournisseur / #perturbateurs endocriniens / #phatale / #émission des matériaux / #produits éco-labellisés / #producteurs locaux / #économie circulaire

SOCIALE ET SOCIÉTALE

#risques psycho-sociaux / #climat social / #stress / #absentéisme / #turn over / #valeurs / #bien-être au travail / #alimentation de nuit / #crèche d'entreprise / #perturbateurs endocriniens / #qualité de l'air intérieur / #dépistage / #éducation thérapeutique des patients

La richesse des ressources humaines

Comment ne pas épuiser les ressources humaines mais au contraire redonner du sens à chacun dans son métier ?

Associer les professionnels de santé au projet de l'établissement, valoriser la qualité du travail accompli, être attentif au bien-être au travail sont autant de réponses possibles.

De la maladie à la santé

Les établissements de santé génèrent des impacts sanitaires. Leur responsabilité consiste à les identifier et les réduire.

Comment réduire ou éliminer les perturbateurs endocriniens de l'activité de soins ? Comment optimiser la qualité de l'air intérieur ?

Nombreuses sont les cliniques déjà engagées dans des actions de dépistage, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique tant vis-à-vis des professionnels eux-mêmes que des patients et plus largement de la population.



Les cliniques roulent au développement durable



Syndicat national
des 580 établissements
de santé privés exerçant
une activité en Médecine,
Chirurgie, Obstétrique
(MCO).

Décembre 2015
FHP-MCO,
106, rue d'Amsterdam
75009 Paris
www.fhpmco.fr

Réalisé en partenariat avec le
Comité pour le développement
durable en santé (C2DS).

www.c2ds.eu

CRÉATION : BVM COMMUNICATION

**Parmi les parties prenantes
des établissements de santé, il y en
a deux muettes mais essentielles :
la planète et les générations futures.
Nous empruntons aux générations
futures les moyens de la santé
d'aujourd'hui. La priorité donnée à la
logique curative sur celle préventive,
pousse le système dans une fuite
en avant sanitaire. Enfin, l'activité
des soins, elle-même n'est pas neutre
pour l'environnement.**

**Changeons d'attitudes
pour ne pas changer de climat !**

LE COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SANTÉ (C2DS)

Le C2DS est une association de
495 établissements de santé et médico-
sociaux de tout type d'activité et de
tout statut juridique confondus, fédérés
par la volonté de mettre les pratiques
du développement durable au service
d'une meilleure santé.

L'objectif du C2DS est de sensibiliser
les acteurs de la santé et leurs
parties prenantes aux avantages des
bonnes pratiques du développement
durable afin de mieux maîtriser
l'impact humain, environnemental et
économique de leur activité.